



PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE

Direction des Ressources Humaines et des Moyens
Bureau des Ressources Humaines
Affaire suivie par : Mme Odile MARTIN
Tél. : 02 37 27 71 12
Fax : 02 37 27 72 58
Mél : charles.proy@eure-et-loir.gouv.fr

Arrêté du 5 juin 2018

**portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
de la préfecture d'Eure-et-Loir.**

La Préfète d'Eure-et-Loir,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 juillet 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2014 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de service déconcentré dans certains services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2014 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture,

Arrête :

Article 1^{er}

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental est composé comme suit :

a) Représentants de l'administration :

- la Préfète, Présidente ;
- le Secrétaire Général de la préfecture ;

b) Représentants du personnel :

Cinq représentants titulaires et cinq représentants suppléants.

c) Le médecin de prévention ;

d) Des assistants de prévention ;



e) L'inspecteur santé et sécurité au travail.

La Préfète est assistée, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité.

Article 2

L'arrêté du 29 septembre 2014 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental de la préfecture d'Eure-et-Loir susvisé est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur en vue du prochain renouvellement général des instances représentatives du personnel de la fonction publique.

Article 4

Le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait le - 5 JUIN 2018

La Préfète,

Sophie **BROCAS**

